

## PHOTO D'IDENTITE

### CARTE DU COLLEGIEN / LYCEEN

Afin de bénéficier de la carte du collégien / lycéen dès la rentrée de septembre 2026, **deux photos d'identité seront nécessaires pour tous les nouveaux élèves (voir tailles maximum), à remettre à l'inscription avec le dossier, et en renseignant au dos le nom et prénom de l'élève.**

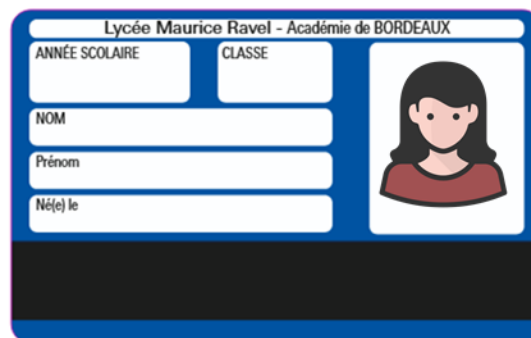
Cette carte unique permettra :

► **Pour les collégiens :**

- L'accès à l'entrée, la carte avec photo doit être montrée à chaque entrée dans l'établissement,
- L'accès à la restauration scolaire pour récupérer son plateau (distributeur automatique),
- L'accès éventuel au portique automatique pour la sortie dès la fin des cours.

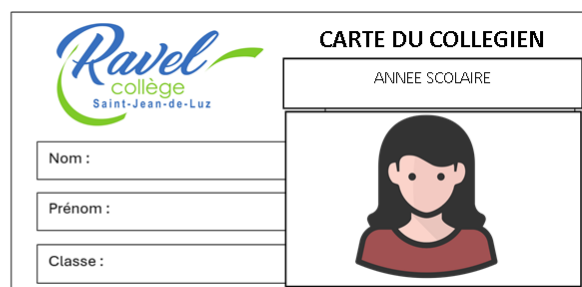
► **Pour les lycéens :**

- L'accès à l'entrée, la carte avec photo doit être montrée à chaque entrée dans l'établissement,
- L'accès à la restauration scolaire pour récupérer son plateau (distributeur automatique)
- La gestion des entrées et sorties (contrôle d'accès) par le portique automatique, hors mouvements horaires (où un surveillant est systématiquement présent)



**Lycée**

Taille de la photo  
Maximun  
**2,5cmX2.3 cm**



**Collège**

Taille de la photo  
Maximun  
**3cmX3cm**